

Extrait du SNES de la Corse

<http://www.corse.snes.edu/enseignements/article/parcours-artistiques-et-culturels>

PARCOURS ARTISTIQUES ET CULTURELS

- Enseignements -

Date de mise en ligne : jeudi 17 janvier 2013

Copyright © SNES de la Corse - Tous droits réservés



La concertation ministérielle de l'été 2012 avait initié un débat sur la mise en place de parcours artistiques et culturels pour l'ensemble des élèves, tout au long de leur scolarité.

Le projet de Loi d'orientation pour l'Ecole en précise les contours (version débattue en CSE et CTM en décembre 2012) :

« L'éducation artistique et culturelle comprend un parcours organisé tout au long de la scolarité des élèves qui leur permet d'acquérir des savoirs artistiques et culturels, de pratiquer les arts, de découvrir des oeuvres, des artistes, des monuments et des lieux à caractère artistique et culturel.

« Ce parcours peut s'inscrire dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités territoriales et les organismes oeuvrant dans le domaine artistique et culturel ».

Parallèlement la ministre de la culture a engagé une consultation sur cette question.

Le SNES appelle à la vigilance quant à la mise en place de ces parcours dès la rentrée 2013 : les enseignements artistiques doivent rester obligatoires jusqu'à la fin du collège et être offerts en plus grand nombre sous des formes diverses au lycée. L'enseignement complémentaire de chorale doit être conforté et les ateliers artistiques développés ainsi que tous les dispositifs artistiques complémentaires (collège au cinéma, artistes en résidence...) sous des formes qui peuvent être repensées.

Au niveau académique, l'enseignement complémentaire de chorale doit continuer de rester intégré à la DHG (2hs). L'offre d'enseignement d'options artistiques (arts plastiques, musique) doit être proposé dans tous les lycées d'enseignement général. A l'heure actuelle, seul le lycée de Sartène propose une filière complète de la seconde à la terminale en musique !

Attention : sous couvert de projets locaux, les horaires des enseignements artistiques au collège ne doivent pas être annualisés ou globalisés (certaines propositions de la concertation estivale portaient cette demande).

Les parcours artistiques et culturels doivent s'adosser aux enseignements existants.

Ce n'est qu'à partir des enseignements que des partenariats fructueux pourront se développer au sein de l'Ecole, dans le respect des missions et des champs de compétences de chacun.